



## Bulletin d'information sur les pesticides

N°9 – Septembre 2022

### Actualités juridictionnelles



#### **UE : PAN EU contre l'extension d'autorisation de la Dimoxystrobine**

Notre partenaire PAN Europe a engagé le 7 juillet 2022 une [action en justice](#) à la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) pour contester la nouvelle extension de l'autorisation de la Dimoxystrobine, pesticide hautement toxique, décidée par la Commission européenne.

La Dimoxystrobine est un fongicide qui figure sur la [liste](#) des pesticides les plus toxiques, qui auraient dûs être interdits depuis des années. L'Union européenne a regroupé les pesticides les plus toxiques au sein d'une liste appelée « candidats à la substitution ». En 2009, il a été convenu que cette catégorie de produits chimiques devrait être remplacée par des alternatives plus sûres. Néanmoins, leur utilisation est prolongée année après année. La prolongation des autorisations de ces pesticides et le retard dans leur réévaluation sont des pratiques courantes en Europe. À l'image de nombreux pesticides, la

Dimoxystrobine est soupçonnée d'avoir des effets néfastes pour les êtres vivants et l'environnement, mais continue d'être autorisée au sein de l'Union européenne.

Ces prolongations sont permises par l'utilisation de l'article 17 du [règlement 1107/2009/CE](#) de l'Union européenne sur les pesticides, qui prévoit l'extension de l'autorisation jusqu'au terme des procédures de réévaluation des pesticides concernés. PAN Europe dénonce l'utilisation abusive de cet article. En effet, la réglementation européenne prévoit des délais maximums de trois ans pour que les réévaluations des pesticides soient faites, alors que des pesticides toxiques qui auraient dû être réévalués il y a près de 10 ans sont toujours sur le marché sans aucune réévaluation de leur toxicité.

C'est pour dénoncer l'illégalité de la pratique systématique de la Commission consistant à accorder des prolongations consécutives de plusieurs années à des pesticides dangereux, sans qu'aucune réévaluation appropriée ne soit faite, que PAN Europe a initié son action auprès de la CJUE le 7 juillet 2022, contestant la sixième extension d'approbation accordée à la Dimoxystrobine. Selon PAN Europe, ce fongicide aurait dû être interdit depuis plusieurs années. L'association souligne que les délais maximums pour la réévaluation du produit sont largement dépassés, et que l'extension de l'autorisation constitue un abus de l'article 17 du règlement communautaire sur les pesticides en termes de santé humaine et de protection de l'environnement, en raison de la toxicité et de la persistance dans l'environnement de la Dimoxystrobine.

*Si vous êtes arrivé jusqu'ici, pouvez-vous faire encore un tout petit effort pour nous permettre de continuer ce travail d'investigation et d'information pour aider les victimes de pesticides ?*

*Justice Pesticides a besoin de vous.*

**Je donne à Justice  
Pesticides**

[Retour au site de Justice Pesticides](#)